

Les changements de carte grise (nouvelle adresse, achat de véhicule neuf ou occasion) se font dorénavant intégralement en ligne. Nous vous mettons en garde sur le fait que de nombreux sites frauduleux profitent de ce changement pour arnaquer nombre de personnes. Pour immatriculer un véhicule, vous devez passer par le site internet www.service-public.fr, catégorie transports. Cliquez sur la démarche que vous souhaitez effectuer, et vous serez ensuite redirigé sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) où il faudra vous connecter, ou créer un compte si vous n'en avez pas, afin de finir la saisie.

Le changement de carte grise à la suite de l'achat d'un véhicule est totalement gratuit, hors paiement des chevaux fiscaux par carte bleue sur le site de l'ANTS . Si le site sur lequel vous êtes vous demande des frais de 29 ou 39 €, vous n'êtes pas sur celui de l'Agence Nationale bien qu'il lui ressemble beaucoup.

Cartes grises

Écrit par Admin

Mercredi, 25 Octobre 2017 15:13 - Mis à jour Samedi, 04 Novembre 2017 12:02

En cas de doute, prenez rendez-vous avec notre agent MSAP (Maison de Services au Public) en mairie pour qu'il vous aide dans vos démarches sans risquer de faire d'erreur. Vous pouvez vous rendre sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) en cliquant sur la bannière ci-dessous :

